

Séance du 24 février 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SANTEXEL HAD NORD FRANCHE-COMTE ET LE CCAS SERVICE AIDE ET SOINS A DOMICILE

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-quatre février
A dix-sept heures trente,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale du 16 février 2026, sous la présidence de Madame Annie VITALI, Vice-Présidente,

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de membres présents 7

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Gisèle CUCHET, membres du Conseil Municipal

M. François LEBEAU, Mme Marie-Thérèse RIDOUX, M. Joël GOMARD, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Ghénia BENSAOU, M. Karim DJILALI, Mme Sidonie MARCHAL membres du Conseil Municipal
Mme Evelynne VERNET, membre désigné par le Maire

M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Secrétaire de séance : Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS

Dans un contexte de vieillissement de la population, de maintien à domicile prolongé et de complexification des prises en charge, les services médico-sociaux sont de plus en plus amenés à travailler en articulation étroite avec les acteurs sanitaires.

Le CCAS gère plusieurs services intervenant au domicile des personnes âgées et/ou fragilisées (service d'aide à domicile, service de soins infirmiers à domicile, téléassistance, portage de repas, résidence autonomie, actions de prévention et d'animation). Ces services accompagnent des publics dont l'état de santé peut nécessiter, à certaines périodes, des soins médicaux complexes relevant de l'hospitalisation à domicile.

Depuis plusieurs années il existe un partenariat entre le CCAS et le service d'Hospitalisation à Domicile (HAD). Jusqu'à présent le conventionnement s'opérait avec la mutualité française mais l'opérateur à changer et il est opportun de signer la convention avec SANTEXEL qui a repris en gestion les missions

L'Hospitalisation à Domicile (HAD) a pour mission de prendre en charge, à leur domicile, des patients qui nécessitent des soins complexes, continus et coordonnés, médicaux et paramédicaux, formalisés dans le projet personnalisé du patient. Elle a notamment pour objectif d'éviter ou d'écourter une hospitalisation classique à temps complet. Les soins effectués par l'établissement HAD sont réalisés sur prescription médicale.

Elle concerne notamment :

- des traitements lourds (pansements complexes, perfusions, soins post-chirurgicaux),
- des situations de retour précoce à domicile après hospitalisation,
- des prises en charge de pathologies chroniques ou évolutives

Le partenariat entre ces deux structures est formalisé dans le cadre d'une convention dans laquelle les parties signataires CCAS de Montbéliard s'engagent à assurer la continuité, la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients à leur domicile.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CCAS, d'autoriser la Présidente ou la Vice-Présidente à signer la convention de partenariat entre l'Hospitalisation à Domicile SANTEXEL HAD et le CCAS de Montbéliard.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'adopter la présente disposition.

Pour	:7
Contre	:0
Abstentions	:0

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 25 février 2026

Déposée en Sous-Préfecture le 26 février 2026

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice**



I.AOUAD